



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 22 NOVEMBRE 2018

---

### OÙ EST L'ARGENT CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ? Pour lutter efficacement contre les violences faites aux femmes, investissons !

À quelques jours de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre, face à l'ampleur des violences et à la hausse des besoins, [le Conseil Économique, Social et Environnemental](#), [la Fondation des Femmes](#), [le Fonds pour les Femmes en Méditerranée](#), [le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes](#) et [Women's WorldWide Web](#) organisent ce jour, jeudi 22 novembre 2018, un évènement intitulé « **Où est l'argent pour lutter contre les violences faites aux femmes ?** ». En 2016 et 2017, ce collectif avait déjà interpellé les pouvoirs publics sur les besoins de financements pour mener [une politique ambitieuse des droits des femmes](#) et pour [les droits sexuels et reproductifs](#).

**Les violences faites aux femmes sont un phénomène d'ampleur** : 123 femmes ont été tuées par leur compagnon en 2016. Le féminicide constitue la forme la plus extrême de violence contre les femmes. Environ **225 000 femmes sont victimes de violences conjugales** (physiques et/ou sexuelles). 14% d'entre elles ont porté plainte. Environ **84 000 femmes déclarent avoir été victimes de viol ou de tentative de viol chaque année** (240 femmes/jour). Dans 86% des cas, ces agressions ont été perpétrées par une personne connue de la victime.

Une [enquête inédite](#) réalisée par le collectif estime à **500 millions d'euros par an le budget nécessaire pour des parcours de sortie des violences conjugales adaptés et en nombre suffisant**. Quitter son domicile est un moment à haut risque pour ces femmes : c'est au moment de la séparation que se produisent le plus grand nombre de féminicides. Mal accompagnées, les femmes victimes de violences conjugales continuent d'être en danger.

Cette étude propose **cinq recommandations** à destination des financeurs publics et également privés, aujourd'hui quasi absents du financement contre les violences faites aux femmes :

- **Augmenter le budget** des parcours de sortie des femmes victimes de violences conjugales à hauteur de **500 millions d'euros par an**.

- **Rendre publiques les données financières** relatives à la lutte contre les violences faites aux femmes, qu'il s'agisse du budget de l'Etat ou des collectivités territoriales.
- **Renforcer l'action des associations** qui œuvrent pour les droits des femmes, en augmentant leurs subventions à la hauteur des besoins estimés, en programmant leur financement sur la durée des plans contre les violences, en permettant le développement des financements hors projets et en reconnaissant davantage leur expertise en matière de politiques publiques.
- **Utiliser la budgétisation intégrant l'égalité**, développer et diffuser des statistiques sexuées, pour que l'argent public soit un outil d'égalité.
- **Diversifier les financements de la lutte contre les violences faites aux femmes**, en engageant le secteur philanthropique à participer à la mobilisation générale et en encourageant les campagnes de dons en faveur des structures œuvrant en faveur des droits des femmes.

Lors de cet évènement, le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes rendra public en exclusivité son [Évaluation intermédiaire du 5e plan interministériel](#) de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019) et de la politique de lutte contre les violences faites aux femmes. Alors que les condamnations pour violences ont chuté ces dix dernières années, le HCE appelle à en finir avec l'impunité des agresseurs.

À l'issue de l'évènement, un [appel](#) sera lancé par plusieurs organisations du collectif pour une mobilisation générale contre les violences faites aux femmes.

**Contact Presse**

**Marion ODERDA**

**marion.oderda@pm.gouv.fr**

**01 42 75 86 94 / 06 09 14 43 06**

*Le Haut Conseil à l'Egalité (HCE) est l'instance nationale consultative indépendante chargée de la protection des droits des femmes et de la promotion de l'égalité des sexes. Créé en 2013, le HCE est composé de 72 membres représentant la diversité des acteurs et actrices des politiques d'égalité femmes-hommes. Le HCE apporte son expertise aux pouvoirs publics et mobilise la société à partir de son travail de concertation, d'évaluation des politiques publiques, de formulation de recommandations, et d'animation du débat public.*